



**PREFET DE
HAUTE MARNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Arc-en-Barrois

dossier n° DP 052 017 24 S0037

date de dépôt : 14 novembre 2024

demandeur : SASU. EDF SOLUTIONS SOLAIRES
représentée par Monsieur REHABI Aissa

installation d'un générateur photovoltaïque en
toiture d'une maison d'habitation

adresse terrain : 16, rue Jacques Apap à Arc-en-
Barrois (52210)

ARRÊTÉ
portant retrait d'une déclaration préalable
au nom de la commune de Arc-en-Barrois

Le maire de Arc-en-Barrois

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/07/2007 (zone UB) ;

Vu le permis délivré en date du 06/01/2025 ;

Vu la demande de retrait déposée en mairie le 15/02/2025 ;

ARRÊTE

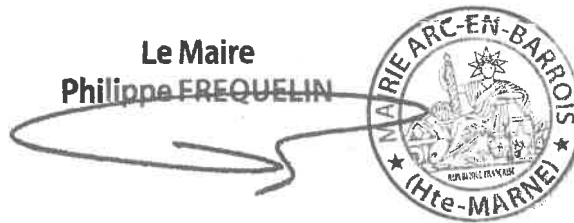
Article 1

La déclaration préalable est **RETIREE**.

A Arc-en-Barrois, le 06/03/2025

Le maire
(nom, prénom et qualité du signataire)

Le Maire
Philippe FREQUELIN



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.